

AFFAIRE N° 39/12. - Contrat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des installations sportives du CHAUDRON.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la S.E.D.R.E. un contrat de maîtrise d'ouvrage délégué pour la réalisation des installations sportives du Chaudron, et notamment de la première tranche financée, à savoir la piscine olympique.

La mission de la S.E.D.R.E., définie par la convention, porte aussi bien sur la phase "étude du projet" que sur les phases "consultations des entreprises" et "exécution des travaux".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.